

BRADERIE DE PLEURTUIT : LE 19 MAI 2019

Nous organisons une grande braderie vide grenier dans les rues de Pleurtuit.

Cette braderie est ouverte à tous, les emplacements seront vendus à titre exceptionnel au prix de **3 euros le mètre linéaire** (au lieu de 4,50 euros) pour les enfants des 2 écoles pleurtuisiennes ainsi que l'école Ste Anne à la Richardais. Un minimum de 2 mètres linéaires est imposé. Un supplément de 3 € par véhicule sera demandé si vous souhaitez un emplacement avec véhicule.

Afin de nous permettre de gérer au mieux les emplacements, veuillez vous inscrire dans les meilleurs délais.

Nous vous demandons de nous retourner le bon ci-dessous accompagné de votre règlement, avec une copie de votre pièce d'identité et l'attestation sur l'honneur jointe (obligatoire) ainsi que le règlement de la braderie signé.

Pour tous renseignements, contacter le 07.82.19.82.92. ou 06.62.26.99.31. ou par mail à : apel.ecole.st.pierre.pleurtuit@gmail.com

Les organisateurs

✂				
N° Inscription :	I	Cadre réservé à l'organisation	N° Emplacement :	
Inscription	Pièce d'identité	Attestation sur l'honneur	Carte Professionnelle	Règlement

COUPON REPONSE : Braderie de Pleurtuit du 19 Mai 2019

Merci de le déposer dans la boîte aux lettres de l'Ecole

Ou de l'adresser par courrier à

Braderie Ecole Saint-Pierre - 49 rue Saint Guillaume - 35730 PLEURTUIT

Nom Prénom (Adulte)	
Adresse	
Enfant scolarisé	
Classe / Ecole	Classe : _____ <input type="checkbox"/> Ecole Saint-Pierre <input type="checkbox"/> Ecole Sainte-Anne <input type="checkbox"/> Groupe Joseph Launay
N°TEL	
Adresse mail	

Souhaite réserver mètres au prix de 3 euros le mètre linéaire, soit un total de Euros.

Place avec emplacement pour véhicule (s) à 3 € soit un total deEuros.

Montant Total à régler : Euros

Vous réservez (1) :

(1) Cochez la case de votre choix.

un emplacement sans véhicule

un emplacement avec véhicule simple *

un emplacement avec camionnette ou véhicule+remorque *

* Supplément de 3 € par véhicule

Attention !! Si aucune indication n'est transmise sur le véhicule, un emplacement sans véhicule sera attribué d'office.

*** Si vous désirez garer un véhicule à l'arrière de votre emplacement :

1. 5 mètres minimum sont nécessaires pour une voiture seule,

2. 6 mètres minimum sont nécessaires pour une camionnette ou un véhicule+remorque.

Vous réglez (1) :

en Espèces

par Chèque (à libeller au nom de l'A.P.E.L. Ecole Saint-Pierre)

Toute réservation non accompagnée de règlement ne sera pas prise en compte. Joindre impérativement la copie de votre pièce d'identité (correspondant à l'adulte mentionné ci-dessus), l'attestation sur l'honneur jointe ainsi que le règlement établi par les organisateurs de la braderie signé.

Observations (emplacement préféré, mitoyen, etc.) :

Date :

Signature des parents (ou du représentant légal) :

Organisateur : Association _____

Adresse : _____

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne physique

se déroulant le _____ à Ville : _____

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de ____ € pour l'emplacement pour une longueur de ____ mts

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

Organisateur : Association _____

Adresse : _____

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne morale

se déroulant le _____ à Ville : _____

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Représentant la Société/Association/, (Raison sociale) :

N° de registre du commerce/des métiers : de

dont le siège est au (adresse):

ayant la fonction de : dans la personne morale.

Adresse du représentant :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de ____ € pour l'emplacement pour une longueur de ____ mts

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

BRADERIE VIDE GRENIER de PLEURTUIT du 19/05/2019

R E G L E M E N T

- 1) Cette manifestation est organisée par l'A.P.E.L. de l'Ecole Saint-Pierre de Pleurtuit.
- 2) Elle est ouverte à tous. Cependant, pour raison de sécurité, les organisateurs se réservent la possibilité de limiter le nombre d'exposants.
- 3) Seules les inscriptions accompagnées de leur règlement, de la copie de la carte d'identité (particulier) ou de la carte professionnelle et de l'attestation sur l'honneur ainsi que du présent règlement dûment signé seront prises en compte.
- 4) Le prix de l'emplacement est fixé à 4,50 euros le mètre linéaire pour un particulier et à 7 euros le mètre linéaire pour un professionnel. Un minimum de 2 mètres linéaires est imposé. Un minimum de 5 mètres est nécessaire pour un emplacement avec véhicule seul derrière et un minimum de 6 mètres pour un emplacement pour un véhicule avec remorque.
Pour les emplacements avec véhicule un supplément de 3 € par véhicule sera demandé.
- 5) Les mineurs souhaitant acquérir un emplacement le feront par l'intermédiaire de leurs parents, qui en demeureront responsables.
- 6) Les objets exposés restent sous l'entière responsabilité des exposants. Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas de perte, casse ou vol.
- 7) Les emplacements non occupés à 8 heures le 19/05/2019 pourront être attribués à d'autres exposants. Les sommes versées resteront acquises aux organisateurs à titre d'indemnité.
- 8) Passé le 26 Avril 2019, les demandes d'annulation ne donneront lieu à aucun remboursement.
- 9) L'accueil des exposants s'effectuera à partir de 5 heures 30.
- 10) L'accès aux véhicules ne sera autorisé que jusqu'à 9h et que pendant la période de décharge (parc de stationnement réservé aux exposants près de l'accueil).
- 11) Aucun véhicule ne pourra accéder à l'aire de déballage avant 17 heures pour raison de sécurité.
- 12) Des sacs poubelle seront mis à disposition pour le nettoyage des emplacements, qui devront être laissés propres.
- 13) Un contrôle pourra être effectué par les organisateurs en cours de journée.
- 14) Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'exclure tout exposant ne respectant pas ces règles, sans que celui-ci puisse réclamer une quelconque indemnisation ou prétendre au remboursement de sa réservation. Il en sera de même pour tout exposant pour lequel sa tenue, ses propos ou le contenu de son déballage ne conviendront pas.
- 15) Les exposants professionnels s'engagent à être en règle avec la législation en vigueur.
- 16) L'inscription vaut acceptation du présent règlement.
- 17) Le vendeur a obligation d'occuper l'emplacement qui lui a été attribué à l'exclusion de tout autre.
A là réservation, l'exposant peut émettre un souhait concernant un emplacement particulier, les organisateurs s'efforceront d'y répondre au mieux, cependant pour des raisons organisationnelles cela ne sera pas toujours possible.
- 18) En cas d'intempéries, aucun remboursement ne pourra être effectué.
- 19) Il ne sera pas envoyé de confirmation d'inscription ni le numéro de l'emplacement attribué. Celui-ci sera transmis le matin même de la Braderie

Date :

Nom : Prénom : Signature :

--